ABCIDIA CERTIFICATION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000,00 euros
Siège social : 102 route de Limours
Domaine Saint Paul Bâtiment 6
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
514 663 400 RCS VERSAILLES

BILAN ET ANNEXE COMPTABLE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Certifié conforme
Thomas PERRI
Co-Gérant



Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	20 700	16 595	4 106	8 246
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	639	536	103	231
	Autres immobilisations corporelles	43 317	14 109	29 208	2 876
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	13 064		13 064	13 064
	TOTAL (II)	77 720	31 239	46 480	24 417
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	530 133		530 133	1 302 395
	Autres créances	692 399		692 399	134 770
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	88 107		88 107	5 432
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	9 252		9 252	595
	TOTAL (III)	1 319 891		1 319 891	1 443 193
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 397 610	31 239	1 366 371	1 467 610

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	433 260	724 782
	Résultat de l'exercice	78 795	(291 522)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	517 554	438 760
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	100 830	150 642
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 158	240
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	251 194	77 357
	Dettes fiscales et sociales	317 858	549 942
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	43 426	98 094
	Produits constatés d'avance (1)	116 350	152 575
	Total des dettes	848 817	1 028 850
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 366 371	1 467 610

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	78 794,63	(291 522,13)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	779 744	928 193
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

COMPTES ANNUELS 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE



COGEP

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SARL ABCIDIA CERTIFICATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 366 371 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 78 795 euros
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
* Installations techniques : 5 ans
* Matériel de transport : 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Docusign Envelope ID: 4932AF8A-88C4-4192-9D26-1F55B726C7C6

ABCIDIA CERTIFICATION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000,00 euros
Siège social : 102 route de Limours
Domaine Saint Paul Bâtiment 6
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
514 663 400 RCS VERSAILLES

COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2025

DEUXIEME DECISION
(Affectation du résultat)

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024**,** soit la somme de 78.795 euros, comme suit :

- ⇨ L'intégralité du bénéfice réalisé, soit la somme de 78.795 euros,
- ⇨ Augmenté d'une somme de 371.205 euros prélevée sur le compte « Report à nouveau »

Pour former un dividende de 450.000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du jour de votre décision d'affectation.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associée unique déclare qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Signature électronique

Les présentes sont signées électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 à 1375 du Code civil, grâce à la plateforme CLOSD, tiers de confiance titulaire des certifications eIDAS et ETSI et du Visa de sécurité délivré par l'ANSSI, (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique des présentes à chacun de ses signataires et (ii) garantissant que les présentes sont établies et conservées dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec les présentes auxquelles elle s'attache. Les présentes feront foi de l'écriture et de la signature du ou des signataires, tant à leur égard qu'à celui de leurs héritiers ou ayants cause. Le signataire convient de ce que le présent document est réputé ***signé le 30 juin 2025****, nonobstant la date de signature électronique indiquée dans le certificat électronique.*

Extrait certifié conforme

La Gérance

Thomas PERRI